

DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAINADE

Nom de la zone de baignade :
Plage des Rosaires-est (22190 Plérin)

Responsable de la baignade :
Maire de Plérin

Dates de la saison balnéaire :
15 juin au 15 septembre

Surveillance de la baignade :
plage surveillée
du 1er juillet au 31 août de 11h à 19h



Nature de la plage :
sable

Dimensions de la plage :
Longueur : 1070m Largeur : 980m

Fréquentation :
650-700 personnes

Coordonnées du point de surveillance ARS:

X: 224621 Y: 2408175

Qualité de l'eau de baignade :
classement ARS (directive 2006/7/CE)

2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
suffisante	bonne	bonne	bonne	bonne	bonne

pour plus d'informations : <http://baignades.sante.gouv.fr>

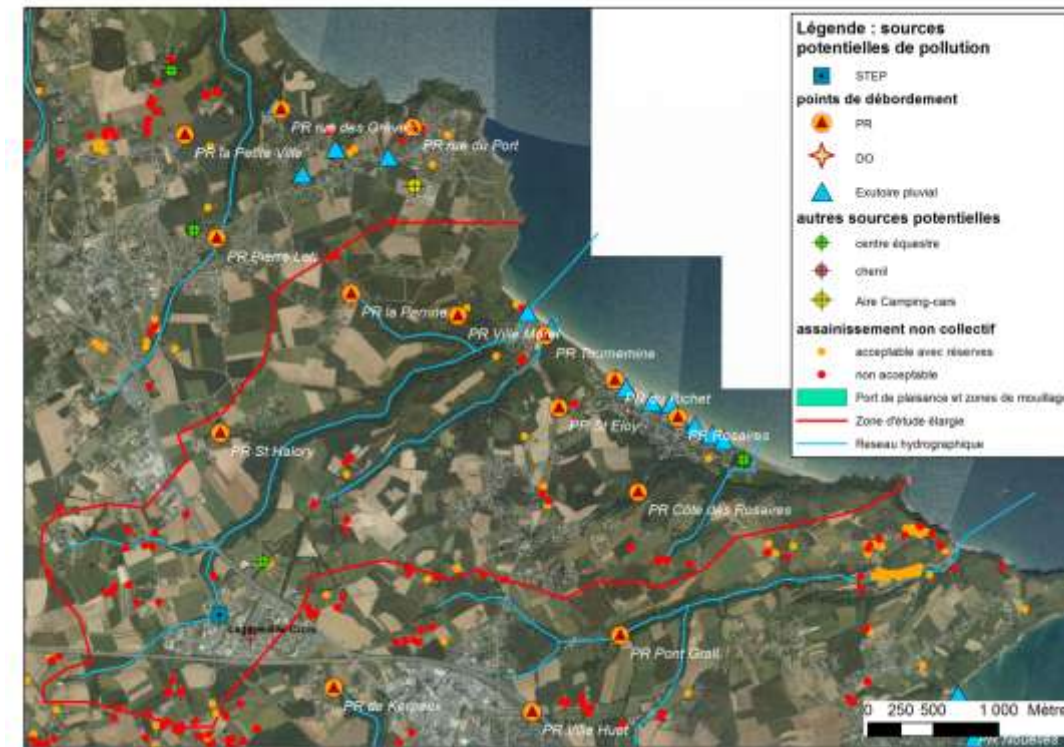


Equipements :
parking + places de stationnement le long de la plage

Accessibilité aux animaux :
arrêté municipal interdisant la présence de tout animal
du 1er juillet au 31 août de 10h00 à 19h00

Autres activités :

PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION



STEP:
station d'épuration

PR :
poste de refoulement

DO:
déversoir d'orage

SITUATIONS POUVANT GENERER UNE POLLUTION BACTERIENNE

- panne des postes de refoulement "Rosaires" et "Côte des Rosaires" avec surverse
- observation d'un rejet direct (vidange camping cars, déjections d'animaux, etc.)

PLAN D'ACTIONS

1	limiter les surverses de 9 déversoirs d'orage (DO) sur St Brieuc (2016-2018), suite au schéma directeur: Programme d'investissement rue des 3 frères Le Goff (5DO sur 9); une partie budgétée sur 2016; DO rue de la Fontaine intégrée avec la mise en séparatif de la rue - travaux démarrés 2017 et finalisation courant 2019.
2	sécuriser les postes de refoulement bas Rosaires et haut Rosaires (fait: mise en place d'une sonde de détection PR bas Rosaires - le PR haut n'a pas de surverse)
3	réhabilitation de réseau d'eaux usées gravitaire et de refoulement (fait)
4	contrôles de branchements bassin versant St Brieuc (fait uniquement dans le cadre des ventes) et bassin versant Manoir(fait)
5	Travaux réalisés en 2016.
6	réalisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées (finalisation pour juin 2018) et eaux pluviales (finalisation 2019) sur Saint Brieuc Agglomération.

GESTION PREVENTIVE DU RISQUE SANITAIRE PENDANT LA SAISON BALNEAIRE

- évaluation qualité d'eau par surveillance visuelle quotidienne
 - surveillance du fonctionnement du réseau d'assainissement (postes de refoulement, etc.)
- ➔ si risque sanitaire avéré : arrêté municipal de fermeture préventive de la plage

RECOMMANDATIONS AUX BAGNEURS

- vérifiez que la baignade est autorisée (informations sur les panneaux à l'entrée de la plage)
- la plage est interdite aux chiens et aux chevaux